Bruxelles, le 18/08/2021

Objet : conditions de reprise de l'événementiel et de la culture en cette rentrée de septembre 2021.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Comme vous le savez, un plan « Events » en trois phases a été proposé par le commissariat corona au premier Ministre pour définir les conditions de reprise de l'événementiel et de la culture en cette rentrée de septembre 2021.

Nous souhaitons vous faire part de la position du secteur culturel francophone à propos de la dernière version dudit plan. En effet, certains de nos points d'attention restent encore à intégrer.

Nous avons impérativement besoin que le CODECO de ce vendredi définisse des règles claires pour organiser notre reprise.

Globalement, nous défendons un fonctionnement à 100% de capacité pour les représentations et les activités culturelles, sans restrictions.

Cette reprise d'une vie culturelle et événementielle « normale » doit être possible au regard du taux élevé de vaccination dans la population belge et de l'efficacité des vaccins d'une part, et de la sécurité des lieux culturels démontrés par des études et événements tests d'autre part.

En tout état de cause, il devrait être fait usage du Covid Safety Ticket en dernier recours, pour garantir une jauge plus élevée (quelle qu'elle soit). Dans tous les cas, ce CST doit rester optionnel et limité dans le temps.

Nous vous demandons donc de confirmer ou de réévaluer quelques points d'attention pour assurer un accès à la culture pour tous :

- Dans les 3 phases détaillées dans le plan, nous souhaitons que le public 12-18 ans soit toujours exempté de CST.

- Pour les phases 2 (préoccupante) et 3 (sérieuse), nous souhaitons qu'une alternative soit proposée aux opérateurs en autorisant des activités **à 100% de jauge avec port du masque obligatoire**. Le port du masque pour les publics passifs devrait être considéré comme mesure compensatoire en lieu et place du CST.

- La distinction entre publics passifs et actifs pourrait être validée tel que proposé dans le plan, avec un recours possible mais non obligatoire au CST pour maintenir une jauge à 100% même en cas de situation sérieuse.

- Enfin, les seuils établis pour la qualité de l'air semblent difficilement atteignables et pourraient être augmentés pour des évènements où le port du masque est rendu obligatoire, la **preuve que la transmission du virus est réduite par cette mesure a été apportée par les phases test réalisées en Belgique**. Nous demandons également de clarifier les normes équivalentes au seuil de 900 ou 1200 PPM en cas d'utilisation de système de filtration/désinfection.

Nous tenons à rappeler que nos activités sont réduites dans le temps (généralement 2h maximum par représentation), et que d'autres secteurs ne sont pas soumis à des obligations aussi contraignantes. Il est essentiel d'être attentif à la proportionnalité des mesures et au caractère non discriminant de celles-ci.

Nous soulignons que pour bon nombre d'opérateurs, la mise en place du CTS sera **inenvisageable, trop coûteuse, en particulier pour l'accueil en petites jauges de publics passifs**.

Afin d'organiser la saison 21-22 au mieux, il est également essentiel que nous obtenions un maximum de garanties quant à la stabilité de ce plan dans les mois à venir. Aussi, si les jauges maximales devaient être revues en fonction de la situation sanitaire, nous devons connaître les seuils dès que possible.

Nous vous demandons de soutenir le plan dans sa version actuelle, moyennant les nuances détaillées ci-dessus.

Nous vous remercions d'avance de votre soutien et nous tenons à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer pour de plus amples informations.

Avec toute notre considération,

ACC (Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique)
ASSPROPRO (Association des Programmateurs Professionnels)
ASTRAC (Réseau des professionnels en Centres culturels)
COURT-CIRCUIT (Pôle Musiques Actuelles — Fédération d'Organisations de Concerts)
FCI (Fédération de la Culture indépendante)
FEAS (Fédération des Employeurs des Arts de la Scène)
UPAC-T (Union de Professionnel·le·s des Arts et de la Création — Travailleur·euse·s)

Porte-paroles :

Patricia Santoro - 0483/23.90.01
Pierre-Alain Breeveld : 0486/57.47.10
Françoise Havelange : 0475/52.19.52

FEAS Fédération des Employeurs des Arts de la Scène
ASTRAC Réseau des professionnels en Centres culturels asbl
ASSPROPRO
FCI Fédération de la Culture Indépendante
ACC Association des Centres culturels de la Communauté française
upact Arts Plastiques Arts Vivants Audiovisuel Edition Musique Unis pour plus d'impact